



Edito

Divonne : L'urgence d'agir sur tous les fronts

À Divonne, notre groupe d'élues et élus au conseil municipal se mobilise sans relâche pour défendre **l'enfance, l'eau & le climat, la rénovation des bâtiments publics**, mais aussi pour exiger que des sujets essentiels comme **la solidarité, la santé et la sécurité** soient enfin pris au sérieux.

Les décisions actuelles manquent de cohérence et de vision : les périmètres de protection sont insuffisants, les bâtiments publics deviennent invivables, et les priorités financières semblent mal définies.

Pourtant, les défis sont immenses et urgents.

Nous ne lâcherons rien, car Divonne mérite mieux : **une action forte, globale et immédiate** pour tous les enjeux qui touchent notre quotidien.

Nous avons besoin de votre soutien pour nous remonter vos interrogations, mais aussi pour relayer le travail que nous faisons !

Agissons ensemble, avant qu'il ne soit trop tard.

L'équipe TSDLB



Conseil municipal du 7 septembre 2026

Démocratie locale

Où est passée la "Fabrique Divonnaise" ??

"La proximité est le cœur de notre démarche : une ville qui se construit avec ses citoyens, dans le dialogue et la transparence." pouvait-on lire dans le programme de Divonne-Les-Bains Naturellement.

Force est de constater que 6 mois après, **la méthode du secret semble perdurer**. Quid des consultations de la population sur les projets majeurs et structurants à venir, à savoir le Quartier de la Gare modifié, les Thermes, la piscine ou le Grand Lac ?

Les moteurs de la démocratie participative sont assourdissants de silence.

Or, **la population attend un changement de méthode radical** et non la continuation de la méthode d'avant qui n'a abouti à rien de concret pour améliorer le cadre de vie des Divonnaises et Divonnais.

Les temps changent et il paraît inenvisageable de concevoir à notre époque des projets clé pour la ville sans impliquer, écouter et faire participer les gens qui y vivent.

Les années précédentes ont montré qu'un projet bien concerté en amont est un projet qui se réalise sans entraves. **La population a le droit légitime de s'exprimer et partager ses idées afin de co-construire les projets de demain.**

En Suisse c'est devenu une habitude démocratique et de nombreuses communes françaises le font aussi.

Pourquoi pas à Divonne les Bains aussi ? La "Fabrique divonnaise" de la majorité n'était-elle qu'un leurre de campagne électorale ?

Nous demandons que la population soit concrètement associée à l'élaboration des projets des futurs thermes, de la piscine, du Grand Lac et bien sûr de la révision du Quartier de la Gare.

Présenter des projets une fois abouti n'est pas de la concertation. Concerner c'est associer les gens afin de recueillir leurs idées, leurs besoins, leurs souhaits et en tenir compte au mieux dans l'élaboration du programme.

Or, les réponses aux questions posées par notre équipe lors du dernier conseil municipal du 7 septembre n'augurent guère d'une volonté réelle et sincère de consulter la population... Le maire ayant déclaré qu'ils avaient été élu pour décider...



- Créer de nouveaux lieux de rencontres et de loisirs pour les jeunes, au lac comme dans les quartiers.
- Proposer davantage d'activités dédiées aux seniors et faciliter les déplacements avec un système d'entraide par exemple.
- Offrir plus d'espaces adaptés aux associations pour leurs activités.
- Accueillir de nouveaux médecins.

Extrait du programme Divonne Les Bains Naturellement

Les coulisses du conseil municipal



Dura lex, sed lex... un adage pour le moins régulièrement oublié à Divonne !

Lors du 1er conseil municipal, dans toutes les communes de France, le doyen de l'Assemblée doit ouvrir les débats jusqu'à l'élection du maire. Mais quand ce doyen se trouve être de l'opposition, et bien, à Divonne, alors même que l'équipe sortante avait un accès aisé aux dates de naissance des membres, on s'assied sur la règle...

On aurait pu croire ce raté isolé... que nenni !

Nous avons mis notre nez dans le règlement intérieur du conseil municipal. Et là, nous avons trouvé une mine d'or d'illégalités ou d'approximations. La plupart cherchant à **réduire les droits des minorités au conseil.**

Il est par exemple d'usage à Divonne de demander aux conseillers municipaux de tous bords de se prononcer sur des délibérations sans avoir porté à leur connaissance les documents nécessaires à leur prise de décision, dans un délai raisonnable... **Ce qui est contraire à la loi et aux décisions du Conseil d'Etat depuis....1990.**

De même, depuis 1903, il est obligatoire que toutes les questions soulevées lors d'un conseil puissent être débattues. Ce n'était pas ce qui était indiqué dans notre règlement intérieur.

Mais surtout, il est nié le droit aux minorités de s'exprimer sur les supports de diffusion des réalisations du conseil municipal autres que le JVD. Alors que depuis 2002, les minorités doivent pouvoir s'exprimer sur tous les supports de diffusion des réalisations du conseil municipal : site de la mairie, réseaux sociaux...

Nous les avons corrigées, et le conseil municipal les a votées. Seront-elles appliquées ? Nous y veillerons !

Mais plus grave, quand ces illégalités touchent certaines personnes parmi les plus vulnérables.

Nous avons découvert à Divonne qu'il **n'existait pas de commission communale d'accessibilité.** Lors du 2ème conseil municipal, sur notre interrogation, il nous a été indiqué que la question relevait de l'agglo.

Etonnant, surtout lorsque nous venons de voter des travaux pour reprendre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) au Nautique car il avait été prévu... à l'opposé des places de stationnement PMR !

Que l'on sait que le lac et ses sports nautiques ne sont pas accessibles aux personnes PMR, comme nombre d'établissements recevant du public (ERP)... Qu'une classe ULIS a ouvert, que nous accueillons des enfants à besoins spécifiques en milieu ordinaire sans qu'aucune mesure n'ait été prévue pour... et la liste pourrait encore être longue.

Après vérification, il n'en est rien. **Et lors des discussions sur le règlement intérieur nous sommes revenus sur cette commission obligatoire dans les communes de plus de 5000 habitants depuis...2005.**

Nous avons obtenu sa création.

Et nous suivrons ses travaux avec attention.

Dura lex, sed lex.

.

L'eau en péril : DIP au rabais et mobilisation sans réponse

À l'heure où les effets du **changement climatique** nous ont encore frappés de plein fouet durant l'été (sécheresse, chaleurs extrêmes, incendies) et où les arrêtés de restriction d'eau deviennent la norme, notre groupe s'est mobilisé sur divers projets dangereux pour **notre ressource en eau potable** et pour la santé publique.

Trois projets cristallisent les débats autour de la protection de l'eau :

- la décharge des **Tattes de Bogis**, côté suisse, en bordure de la Versoix,
- la décharge de **Chauvilly**, située en bordure d'un captage d'eau souterraine majeur,
- la **déclaration d'intérêt public (DIP)** destinée à protéger le captage de la source **Harmonie** à Divonne-les-Bains.

Avec nos voisins suisses, nous avons exigé que les pouvoirs publics appliquent **le principe de précaution le plus étendu possible** pour assurer une protection effective de ce bien **rare et vital** : l'eau.

Pourtant, malgré ces mobilisations, nous constatons avec regret que :

- les **périmètres de protection sont réduits au strict minimum**,
- les **intérêts industriels et économiques prévalent** encore trop dans les décisions politiques.

Les mobilisations citoyennes s'intensifient, mais **la volonté politique n'est pas au rendez-vous** des choix clés et de bon sens pour notre avenir.

Nous appelons Monsieur Scattolin, **vice-président à la transition écologique et à l'environnement à l'agglomération**, à **prendre ses responsabilités** et à ne faire **aucune concession** risquant de mettre en péril notre ressource commune en eau pour les générations futures. Or, lors des débats à la **CAPG**, notre maire, en sa qualité de vice-président, **s'est abstenu**, ce qui révèle une **incohérence** entre sa fonction et les votes pris dans son propre dicastère.

Nous reconnaissons la nécessité de **concilier intérêts environnementaux et économiques**. Sans contester le besoin de décharges, nous estimons que **l'implantation de celle-ci n'a pas été correctement évaluée** dans son contexte environnemental, si

sensible. Nous invitons donc les pouvoirs publics à **envisager des emplacements mieux adaptés** aux risques de pollution.

Par ailleurs, le **périmètre de protection de la source Harmonie** s'est réduit **comme peau de chagrin** tout au long de la procédure de DIP. Pourtant, sa protection est **clé pour l'avenir thermal de Divonne-les-Bains**. Elle nécessite une **protection élargie** pour garantir que cette eau ne puisse être polluée à l'avenir, **condamnant ainsi définitivement notre activité thermale**. C'est pourquoi notre groupe **s'est positionné contre une réduction du périmètre de protection**, qui ne garantirait pas contre les risques de pollution future.

.



Quartier de la gare : une évolution, enfin ?

Lors du conseil municipal, suite à une question de notre groupe sur les prochaines étapes visant à consulter la population, **le maire a indiqué qu'une présentation à la population serait organisée en septembre** (ah tiens?) après présentation en commission.

La commission urbanisme étant prévue le 29 septembre, il est improbable qu'une présentation soit organisée avant octobre au mieux...

Le maire a indiqué que le projet serait modifié conformément à ses engagements de campagne, qui nous le rappelons pour mémoire visaient à :

- réduire la hauteur de certains bâtiments
- réduire le nombre de logements
- réduire le nombre de commerces
- élargir la place des 3 Fontaines
- consulter la population sur l'aménagement futur du parc du Centre
- créer plus de services publics.

Ces modifications sont aussi le fruit **des demandes insistantes qui avaient été formulées par l'ASHED depuis toujours**, jusque devant les tribunaux face à l'obstination de la mairie à ne pas vouloir modifier le projet.

Nous remercions leur travail, leur engagement pour faire de ce projet un projet meilleur pour la population.

Il est regrettable **d'avoir perdu ces 5 dernières années en procédure juridique pour au final aboutir au résultat pour lequel l'ASHED se battait jusqu'ici**.

Nous veillerons évidemment à ce que les promesses de campagne soient effectivement bien tenues.

Notre dossier du mois

Rénovation de nos bâtiments : des promesses à l'action, avant qu'il ne soit trop tard

Après des années d'**immobilisme** sur ce sujet, le temps est venu de passer à l'action !

Nos personnels et agents publics, nos enfants, nos seniors souffrent de **conditions d'inconfort devenues insupportables** au fil du temps, du fait des chaleurs extrêmes ou du froid l'hiver dans nos bâtiments.

Il faut un **véritable choc de rénovation énergétique** dans nos **bâtiments publics devenus invivables, vétustes, parfois insalubres** : écoles, mairie, logements communaux, gymnase, piscine municipale, bâtiment de la poste et des associations, maison de la musique (MMD), centres de loisirs, équipements sportifs extérieurs, voiries...

L'**actualité récente** a mis en lumière des **situations urgentes à traiter**, notamment pour **protéger nos enfants**.

C'est pourquoi, fin juin, nous avons demandé à la mairie de réaliser **certains petits travaux urgents à la MMD**, dont les températures dans les salles ont atteint **les 35°C cet été !** (**remplacement/installation de stores, réparation/remplacement des clim mobiles**) et de **prioriser l'installation d'oculus vitrés dans les portes pleines des salles de cours** pour éviter qu'un enfant ne se retrouve seul avec un adulte dans un espace clos derrière une porte pleine...

Idem, début juillet, nous avons adressé **une liste de problèmes de sécurité constatés au centre de loisirs d'Arbère** et demandé que les travaux soient faits durant la pause estivale (**enfoncement du sol proche d'une porte d'entrée dans la salle des CP-CE1, problèmes d'éclairage et de cuisine, radiateur cassé et trou dans les salles de sieste/motricité**).

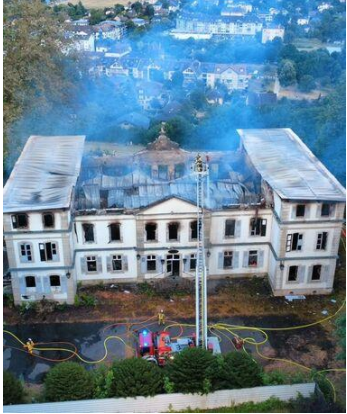
La plupart des éléments du centre de loisirs d'Arbère ont été pris en compte et réalisés par les services techniques de la ville, que nous remercions grandement.

Tout ceci démontre que **la tâche est maintenant devenue immense**, et nous avons demandé **quelle serait la stratégie et surtout le calendrier des actions année par année tout au long de la mandature**.

En effet, selon les premières indications reçues, nous ne sommes pas sûrs que **la priorité des moyens financiers à venir soit fléchée vers les bâtiments profitant au plus grand nombre** (ex. : mairie, écoles, centres de loisirs, MMD, poste, gymnase), ce qui interroge déjà sur **l'arbitrage en cours sur la priorisation des investissements futurs**, que nous suivrons.

Le **bilan des 100 premiers jours** s'est transformé en un faux bilan, avec son lot de mauvaises nouvelles et de faits divers (condamnation de la ville à 1 million d'euros, incendie du Château, viol au centre de loisirs), si bien que, 6 mois après, on se demande si **les très nombreuses promesses de réalisation ne resteront pas à nouveau au stade de promesses et d'études sans lendemain**, comme nous y avons malheureusement été habitués jusqu'ici...

Vu autrement : Les échos de Divonne

	
 C'est la rentrée !	 Notre château : bientôt des logements privés ?
L'été a été chargé pour la commission Vie de l'enfant, après les faits criminels survenus au Centre de Loisirs. Isabelle et Marine ont œuvré tout l'été au sein de cette commission pour améliorer l'accueil de nos enfants dans les écoles et les centres de loisirs. Mais il y a tant à faire. Elles restent mobilisées, notamment sur les chantiers qui commencent enfin... - La rénovation et/ou construction de nouveaux bâtiments, en tenant compte des impératifs de sécurité mais aussi climatiques. Nous avons demandé une réunion inter-commissions pour affecter clairement la destination des bâtiments communaux, et entamer ces travaux sur le bâti existant. - L'allocation scolaire. La nécessité de la revaloriser s'impose (enfin !) à la majorité, et suite à notre demande insistante, une réflexion est lancée dans ce sens. - Les assises de l'enfant, avec la question essentielle de la délégation de service publique, ou non, pour l'accueil de loisirs. Le délégataire de service public, Alfa3A, n'a pas été à la hauteur dans la gestion de cette crise après les faits dramatiques. Les failles du système existant sont apparues au grand jour, et il est temps de prendre de vraies mesures pour y remédier. La définition de cette délégation ou son internalisation doivent être repensées, rapidement. - L'audit que la mairie a promis aux parents. Nous l'avons demandé externe à la mairie pour plus d'impartialité et de crédibilité, et pour lequel nous avons peu d'éléments sur le prestataire retenu. Et bien d'autres sujets. Il n'est pas simple d'avancer, tant de retard ayant été pris. Mais c'est nécessaire, et cela ne peut plus être ignoré. Et nous serons là pour.	Le maire a indiqué en fin de conseil municipal, avoir reçu une lettre de la famille Laforest lui proposant de convertir le site du Château en logements privés ... Notre groupe s'opposera farouchement à la conversion de ce patrimoine culturel, historique et touristique, cher aux Divonnais et Divonnaises, en une simple et énième opération de promotion immobilière. Nous suivrons de près ce dossier afin que les éventuelles modifications du futur Plan local intercommunal et de l'habitat (PLUiH), actuellement en révision, ne puissent jamais permettre cela.

Agenda

- 26 septembre à 14h : Marche pour le Climat à Gex - Rdv devant l'agglo.
- 27 septembre : Elections sénatoriales pour vos élues et élus.
- 5 octobre à 19h : Conseil Municipal.
- 15 octobre à 19h : Rencontres économiques à l'Esplanade.

Une newsletter ouverte !

Cette lettre d'information a vocation à évoluer avec vos contributions !

Suggestions, réactions, questions locales ou sujets à approfondir : **vos retours nous aideront à nourrir un débat utile et constructif pour l'avenir de Divonne-les-Bains.**

N'hésitez pas à la transférer à votre entourage !

Retrouvez-nous sur :

<https://toutsimplementdlb.fr/>

Pour nous écrire :

contact@toutsimplementdlb.fr

